

Droit de timbre de 16 euros  
acquitté, comme en fait foi le  
timbre fiscal apposé ici  
au sens du D.P.R. n° 642/1972

Droit de timbre de  
16 euros  
acquitté, comme en fait  
foi le timbre fiscal  
dématérialisé  
au sens de l'autorisation de  
l'Agence des Impôts –  
Direction régionale de la Vallée  
d'Aoste réf. n° 8174/2012  
(recu annexé)

**RÉGION AUTONOME VALLÉE D'AOSTE**  
Assessorat du Tourisme, des Sports et du  
Commerce **Organismes, professions du tourisme  
et sport**  
32, L'Île-des-Lapins  
11020 POLLEIN AO

**OBJET :** Demande de reconnaissance des titres professionnels et de validation des acquis de l'expérience professionnelle obtenus dans d'autres Régions ou Provinces autonomes ou dans un État membre de l'Union européenne autre que l'Italie, aux fins de l'inscription aux tableaux professionnels régionaux des métiers visés par:

- les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas de l'art. 7 de la l.r. n° 1 du 21 janvier 2003, modifiée et complétée, portant nouvelle réglementation des professions de guide touristique, d'accompagnateur touristique, de guide de la nature, d'accompagnateur de tourisme équestre et de moniteur de VTT;

*(Formulaire à remplir en majuscules, dans toutes ses parties)*

Je soussigné/e _____
né/e à _____ le _____
code fiscal _____
<b>résidant à:</b> rue/hameau de _____ n° _____
Commune _____ code postal _____ Province _____
tél. _____ portable _____ courriel _____
Courrier certifié _____
<b><u>Adresse pour la correspondance (si autre que celle de résidence):</u></b>
rue/hameau de _____ n° _____
Commune _____ code postal _____ Province _____

### DEMANDE

la reconnaissance **des titres professionnels ou la validation de l'acquis de l'expérience professionnelle** du métier du tourisme suivant:

ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

À cette fin, averti(e) des sanctions prévues en cas de déclaration mensongère, de faux en écriture ou d'usage de faux, par le code pénal et par les lois spéciales en la matière (l'article 76 du décret du président de la République n° 445/2000 et l'article 39 de la loi régionale n° 19/2007) et conformément aux articles 46 et 47 du décret du président de la République n° 445 du 28 décembre 2000 (Texte unique des mesures législatives et réglementaires en matière de documentation administrative) et aux articles 30, 31 et 32 de la loi régionale n° 19 du 6 août 2007 (Nouvelles dispositions en matière de procédure administrative et de droit d'accès aux documents administratifs),

### DÉCLARE

- être citoyen italien ou d'un autre État de l'Union européenne (*préciser: \_\_\_\_\_*) ou d'un État ne faisant pas partie de l'Union européenne (*pour les personnes résidant régulièrement en Italie, préciser: \_\_\_\_\_*);
- connaître les langues officielles de la Région autonome Vallée d'Aoste et posséder le niveau (B1 - Niveau intermédiaire ou seuil) prévu par le profil professionnel de référence, modifié par la délibération du Gouvernement régional n° 795 du 15 juin 2017;
- justifier de la qualification spécifique dans le métier de référence,
  - Titre de technicien national de niveau 1 délivré par le FISE
  - titre du guide randonneur délivré par FITETREC-ANTE
  - qualifications relatives à la profession dont la reconnaissance est demandée délivrées par des organismes de formation accrédités agréés par les différentes Régions jugée appropriée car la formation dispensée est attribuable à celle dispensée aux guides régionaux de tourisme équestre obtenue auprès de l'organisme de formation suivant:  
\_\_\_\_\_;

### OU BIEN

- avoir acquis l'expérience professionnelle nécessaire dans un État membre de l'Union européenne autre que l'Italie, qui ne délivre pas de titre professionnel.

### ÉVENTUELLEMENT

- connaître les langues étrangères mentionnées ci-après, validées par l'organisme \_\_\_\_\_, avec le niveau prévu par le profil professionnel de référence, comme modifié par la délibération du Gouvernement régional n° 795 du 15 juin 2017: \_\_\_\_\_.

### À CETTE FIN, J'ANNEXE LA DOCUMENTATION SUIVANTE :

- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, si la demande est transmise par courrier;
- 1 dossier comprenant:
  - la copie du document attestant le titre obtenu;
  - une copie du document attestant la connaissance de la langue française et/ou italienne selon le pays de provenance (par ex. un citoyen italien doit présenter l'attestation relative au français, un citoyen provenant d'un pays francophone doit présenter l'attestation relative à l'italien et tous les autres sont tenus de produire les deux attestations);
  - une copie de la certification attestant la connaissance de la/des langue(s) étrangère (s) déclarée (s). *L'absence de spécialisation linguistique n'interdit pas l'exercice du métier (alinéa 4bis de l'art. 5 de la l.r. n° 1/2003)*;
  - un *curriculum vitae* détaillé, mis à jour à la date de la demande, reportant la chronologie du parcours de formation et professionnel du demandeur, ainsi que les aspects les plus significatifs aux fins de l'évaluation de la cohérence avec le standard professionnel de référence;
  - toute autre documentation utile pour apprécier la cohérence et la conformité par rapport aux standards minimums de compétences du profil professionnel faisant l'objet de la validation:
    - ✓ sur les activités de formation relatives à l'acquisition du titre professionnel, pour les personnes provenant d'autres Régions ou Provinces autonomes ou d'États membres de l'Union européenne autre que l'Italie;
    - ✓ sur les activités de formation de l'expérience professionnelle pour les personnes provenant d'un État membre de l'Union européenne autre que l'Italie, qui ne délivre pas de titre professionnel;

**LA PRÉSENTE DEMANDE PEUT AUSSI ÊTRE TRANSMISE PAR COURRIER, À L'ADRESSE SUSMENTIONNÉE.**

Si le formulaire n'est pas signé en présence d'un employé de la structure Organismes et professions du tourisme du Département du Tourisme, des Sports et du Commerce, **joindre la copie d'une pièce d'identité du requérant en cours de validité**, aux termes de l'article 35 de la l.r. 19/2007.

Date \_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
(aux termes de l'article 35 de la l.r. 19/2007)

**ESPACE RÉSERVÉ AU BUREAU**

Je déclare que la signature ci-dessus a été apposée en ma présence.

Le déposé

**INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679,  
DIT RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

**TITULAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n°1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié: [segretario\\_generale@pec.regione.vda.it](mailto:segretario_generale@pec.regione.vda.it).

**DÉLÉGUÉ AU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le délégué au traitement des données est le Dirigeant de la S. O. Organismes, professions du tourisme et sport, M.me Nadia CHENAL (tél.: 0165/527633 – courriel: [n.chenal@regione.vda.it](mailto:n.chenal@regione.vda.it)).

**ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)**

Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes: [privacy@pec.regione.vda.it](mailto:privacy@pec.regione.vda.it) (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou [privacy@regione.vda.it](mailto:privacy@regione.vda.it). Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du *Data Protection Officer (DPO)* de la Région autonome Vallée d'Aoste ».

**FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Les données à caractère personnel collectées sont traitées – notamment au format numérique – et utilisées aux fins institutionnelles inhérentes à la procédure pour laquelle elles ont été fournies, à savoir la reconnaissance des titres et la validation des acquis de l'expérience professionnelle, obtenus dans d'autres Régions ou Provinces autonomes ou dans un État membre de l'Union européenne autre que l'Italie, valables pour l'inscription aux tableaux professionnels régionaux des métiers du tourisme et pour toutes les démarches y afférentes prévues par la loi régionale n° 1/2003.

La communication des données est nécessaire au bon déroulement de la procédure susmentionnée. En cas de refus de communiquer les données demandées, il ne pourra être donné suite à la requête à laquelle fait référence cette information.

**ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)**

Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes: [privacy@pec.regione.vda.it](mailto:privacy@pec.regione.vda.it) (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou [privacy@regione.vda.it](mailto:privacy@regione.vda.it). Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du *Data Protection Officer (DPO)* de la Région autonome Vallée d'Aoste ».

**COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES** Toutes les données collectées sont traitées par le personnel de la structure Organismes, professions du tourisme et sports et du Département du tourisme, des sports et du commerce. Les données pourront aussi être traitées par le personnel d'autres bureaux de l'Administration régionale, en vue de la finalité dudit traitement. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, et ne seront pas divulguées.

**PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES**

Les données sont conservées sur papier ou au format numérique dans les locaux du Département du tourisme, des sports et du commerce situés 32, lieudit L'Île-des-Lapins - 11020 Pollein (AO), en vue de la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été fournies et pour la durée prévue par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs - notamment à des fins d'archivage - et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement.

**DROITS DU TITULAIRE DES DONNÉES**

Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, et ce, en présentant une réclamation au DPO de la Région autonome Vallée d'Aoste, aux adresses susmentionnées.

**DROIT DE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION**

Au sens de l'article 77 du Règlement, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site [www.garanteprivacy.it](http://www.garanteprivacy.it).